



# Avec le nouveau FDVA « Fonctionnement – innovation », l'Etat vous accompagne !

*Vous dirigez une association ? Vous avez un nouveau projet ?  
Vous avez besoin d'un soutien pour faire fonctionner votre association ?*

**FDVA**  
FONDS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative est doté de 25 millions d'euros supplémentaires.

Le nouveau FDVA « Fonctionnement – innovation » s'adresse spécifiquement aux petites et moyennes associations locales pour tous leurs projets. Il se substitue à l'ancienne « réserve parlementaire ».

